

# LE VERIDIQUE, OU COURRIER UNIVERSEL.

Du 12 THERMIDOR an V de la République française.  
(Dimanche 30 juillet, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

*Réception de l'ambassadeur ottoman et de l'envoyé du pape, au directoire exécutif. — Discours du président du directoire, sur l'anniversaire de la mort de Robespierre. — Rapport de Vaublanc sur les colonies. — Rapport de Jard-Panvilliers sur l'aliénation des presbytères.*

### Cours des changes du 11 thermidor.

Amst. Bco. 59 $\frac{1}{8}$ 60 $\frac{1}{8}$	Bons $\frac{1}{4}$ 41 42 l. $\frac{2}{5}$ p.
Idem cour. 57 $\frac{56}{8}$ 58 $\frac{7}{8}$	Or fin, l'once, 102 l. 15 s.
Hambourg 191 188 $\frac{1}{2}$	Arg. à 11 d. 10 g. le m. 50 7 6
Madrid 12 l. 15 à 12 6	Piastres 5 l. 5 s. 9
Idem effect. 14 l. 15 s.	Quadruple 79 l. 9 s. 6
Cadix 12 l. 15 à 12 6	Ducat 11 l. 7 s. 6
Idem effect. 14 l. 15 s. 14 10	Guinée 25 l. 2 s.
Gènes 94 l. 91 l. $\frac{1}{2}$	Souverain 33 l. 15 s.
Livourne 102 l. $\frac{1}{2}$ 101 l.	Café Martinique 41 s. la liv.
Lausanne 1 - 3 $\frac{1}{4}$	Idem S. Domingue 35 à 38 s.
Basle 1 3 $\frac{1}{4}$	Sucre d'Orléans 41 s.
Londres 26 l. 25 l. 12 s. 6	Idem d'Hambourg 42 à 44 s.
Lyon au p. 10 j.	Savon de Marseille 15 s. 6
Marseille au p. 10 j.	Huile d'olive 21 s. 22 s.
Bordeaux au p. 10 j.	Coton du Levant 34 l. 44 l.
Montpellier $\frac{3}{4}$ 1 p. 15 j.	Idem des isles 54 3 liv.
Inscriptions 16 15 17 110 s	Esprit $\frac{1}{2}$ 450 l. à 460 l.
Bons $\frac{1}{4}$ 15 l. 5 s. 12 15 13 5	Eau-de-vie 22 d. 350 l. 380 l.

## R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .

### P A R I S , 11 thermidor.

Un spectacle extraordinaire a excité hier la curiosité toujours très-active des parisiens. Tivoli, l'Elysée sont restés déserts, et tout le monde s'est précipité sur le passage de l'ambassadeur ottoman. L'ordre de la cérémonie avoit été fixé d'avance avec une attention minutieuse, et imprimé dans le *Rédacteur*, avec des détails qui parurent ridicules et puéiles. On eût dit que notre légèreté républicaine craignoit de se compromettre avec la gravité orientale, et que notre gouvernement, qui, d'ailleurs, ne se pique guères de connoître les égards, vouloit faire voir qu'il savoit très-bien comment on doit se conduire avec un ambassadeur turc, et que le sorbet, la limonade et les confitures sont d'usage en ces sortes de rencontres.

Le *Rédacteur*, qui s'étoit montré beaucoup moins instruit des convenances à l'égard du lord Malmesbury, étoit, dans sa feuille, avec orgueil et complaisance, cette érudition diplomatique. Covielle n'eût pas mieux fait. Nous ignorons de quel air nos directeurs, le chapeau sur la tête, comme il étoit porté dans le cérémonial, ont reçu les trois salutations de Mehemet, et

ce que l'ambassadeur a pu leur dire de gracieux; s'il leur a souhaité que leur *rosier fût toujours fleuri*, et qu'ils eussent *la force des lions avec la prudence des serpens*. Nous ne pouvons rendre compte que de ce que nous avons vu. L'ordre ne brille pas ordinairement dans nos cérémonies, et si l'ambassadeur avoit voulu juger de l'état de notre gouvernement par l'état de la fête, il auroit pu en tirer des conséquences assez justes. Les programmes avoient été rédigés avec beaucoup de soin; la cérémonie a été exécutée avec beaucoup de désordre. C'est l'image fidèle de toutes nos brillantes théories si honteusement démenties par la pratique. Cependant la couleur orientale, répandue sur ce spectacle, excitoit l'intérêt, en dépit de tout ce qui s'opposoit à l'effet. On oublioit les figures ridiculement radieuses de Sotin et de Talleyran; les yeux s'en détournent avec dédain pour se porter sur l'ambassadeur qui, vêtu simplement, et monté sur un cheval ardent, magnifiquement paré, sembloit s'apercevoir à peine, dans sa contenance froide et grave, de notre curiosité empressée et légère.

Voici l'extrait du procès-verbal publié par le directoire.

L'ambassadeur paroît, accompagné des ministres de l'intérieur et des relations extérieures, et suivi du premier secrétaire de légation, des premier, second drogman et de son maduhas. Le reste de sa suite se tint à une distance éloignée.

Arrivé au pied de l'amphithéâtre, l'ambassadeur se fait remettre par le premier secrétaire, le firman du grand-seigneur; il le baise trois fois avec respect, et s'avance vers les directeurs, en faisant trois saluts.

Les membres du directoire se levent à son approche, et restent couverts.

Le ministre des relations extérieures présente au directoire l'ambassadeur ottoman. Celui-ci remet au président le firman du grand-seigneur, qu'il étoit chargé d'offrir de sa part, et adresse au directoire un discours en langue turque.

Son premier drogman répète en français le même discours conçu en ces termes:

Le sultan qui règne aujourd'hui si glorieusement dans les états ottomans, souverain de deux Continens et de deux mers, le très-majestueux, très-redoutable,

très-magnanime et très-puissant empereur, dont la pompe égale celle de Darius, et la domination, celle d'Alexandre, mon très-bienfaisant seigneur et maître, m'a chargé de présenter à ses sincères amis, la très-honorable et très-magnifique république française, cette gracieuse lettre impériale, remplie des sentimens de l'amitié la plus parfaite et de l'affection la plus pure, et il m'a envoyé en ambassade près d'elle, pour augmenter, avec l'aide du Très-Haut, l'amitié et la bonne harmonie qui subsistent si solidement, et depuis si long-tems entre la sublime Porte et la France. S'il plaît, à Dieu, pendant ma résidence, je n'aurai rien de plus à cœur que de chercher les moyens de resserrer les liens de cette amitié pure et sincère qui unit ces deux grandes puissances.

Le président du directoire lui répond :

Monsieur l'ambassadeur de la sublime Porte, notre amie,

Le sultan Selim, en vous envoyant pour le représenter, comme son ambassadeur ordinaire près le gouvernement de la république française, lui donne un gage précieux de son amitié et de son désir d'entretenir sans altération, les heureux rapports qui existent depuis si long-tems entre la France et l'empire ottoman. Le directoire exécutif n'oubliera rien, monsieur l'ambassadeur, pour vous convaincre qu'il partage un vœu si utile aux deux nations.

Ce discours est répété en langue turque à l'ambassadeur, par l'interprète du directoire.

L'ambassadeur salue le directoire, et se place sur un siège qui lui étoit destiné à la droite de l'amphithéâtre, auprès de ceux des autres ministres étrangers.

Le ministre des relations extérieures présente ensuite au directoire M. le marquis Massimi, ministre plénipotentiaire de Rome. Celui-ci remet au président ses lettres de créance, et dit :

Citoyens directeurs,

L'empressement de sa sainteté à donner un témoignage public de son amitié pour la république française, me procure l'honneur de venir, de sa part, lui en renouveler les assurances; sa sainteté se flatte que vous serez convaincus de la sincérité de ses sentimens, en voyant la loyauté avec laquelle, au prix des plus grands sacrifices, elle a rempli tous ses engagements envers la république française: sa sainteté se rappelle toujours avec regret ce qui s'est passé à Rome, au sujet du secrétaire de légation Basseville, sachant sur-tout que des malveillans, pour altérer la bonne harmonie entre les deux états, ont inculpé le gouvernement d'un fait qu'il ne pouvoit ni prévoir ni prévenir; je puis d'autant plus l'attester, que je fus moi-même chargé d'employer tout mon zèle pour calmer le mouvement populaire, de prendre toutes les mesures nécessaires à la sûreté des français, et de porter des secours et des consolations à la famille de l'infortunée et innocente victime de ce fâcheux événement.

Mes soins ne furent pas tout-à-fait inutiles, et ce fut je vous l'avoue, un grand bonheur pour moi; j'espère maintenant que je serai encore plus heureux dans la mission honorable et importante dont mon souverain m'a chargé; j'y réussirai complètement, puisque la bonne harmonie entre les deux gouvernemens doit procurer à ma patrie l'objet de ses vœux les plus ardens et les plus sincères.

(2)  
Le président lui répond :

Monsieur le ministre plénipotentiaire de Rome,

Les liens qui ont uni la nation française et les peuples de l'Italie, formant la puissance temporelle du pape, étoient trop importans à chacun d'eux, pour que le directoire exécutif de la république ne s'empressât pas de les rétablir aussi-tôt qu'il a pu le faire avec dignité et sûreté réciproque: il s'applaudit de ce que des relations avantageuses à la prospérité des deux nations, vont reprendre leur ancienne activité, et de ce qu'elles sont le fruit d'une paix chère au cœur de sa sainteté, autant qu'à nous.

Le directoire exécutif voit avec plaisir, monsieur l'ambassadeur, que sa sainteté ait fait choix de vous pour maintenir cette heureuse harmonie.

Le ministre des relations extérieures présente pareillement au directoire le citoyen Boccardi, ministre plénipotentiaire de la république de Gènes, qui prononce le discours suivant :

Citoyens directeurs,

Chargé de nouveau d'être auprès du directoire exécutif l'organe des sentimens, dont la nation génoise est pénétrée pour le peuple français et pour son gouvernement, je sens toute l'importance d'un tel ministère, au moment sur-tout où je suis appelé par le gouvernement provisoire de ma patrie, et à l'époque à jamais mémorable de sa réorganisation politique.

Les génois qui ont toujours conservé au fond de leur cœur cet amour sublime de la liberté, qui est fait pour embrâser les âmes généreuses; qui l'ont si souvent manifesté d'une manière si étonnante, vers le milieu de ce siècle; qui les premiers en Europe, ont applaudi aux généreux efforts que faisoient les français pour l'établir chez eux dans toute sa splendeur; les génois viennent d'émettre un vœu libre, spontané et solennel, pour le retour aux principes de leur ancien constitution, principes qui ont fait jadis leur gloire et leur bonheur, et qui ont été les bases de leur ancienne prospérité.

Ce grand acte de la volonté nationale, exempt de toute espèce d'influence étrangère, se développe d'une manière éclatante sur tous les points du territoire génois; l'assentiment général au nouvel ordre de choses, l'allégresse qui brille sur tous les visages, le dévouement de tous les citoyens, l'esprit de sagesse qui préside aux actes du gouvernement provisoire, des fêtes touchantes et vraiment patriotiques, les chaînes de l'esclavage qui pesoient sur de malheureux africains, brisées au pied de l'arbre de la liberté, tout annonce le triomphe de la justice et de la vérité, et déjà l'aurore du plus beau jour brille sur ma patrie.

C'étoit à la nation magnanime qui a proclamé, et défendu avec tant de succès les droits imprescriptibles des peuples, qu'il appartenait de rendre la première à ces mêmes droits un hommage éclatant. Il étoit digne d'un grand peuple de sourire à l'événement mémorable qui va assurer pour toujours le bonheur et la gloire d'une ancienne république.

L'intérêt que votre ministre à Gènes, et le héros qui commande l'invincible armée d'Italie ont témoigné pour la régénération de ma patrie, d'après la demande formelle de leur méditation faite par l'ancien gouvernement, les marques signalées de bienveillance que vous

venez de donner à la nation génoise , ont fait sur elle une impression ineffaçable.

Je viens en son nom présenter au peuple et au gouvernement français , l'hommage de son estime. Je viens leur porter l'expression de sa reconnaissance , et l'assurance d'une amitié sincère et éternelle. Elle est fondée depuis long-tems sur la nature des rapports politiques et commerciaux , qui lient les deux états. Elle aura désormais une garantie nouvelle dans l'identité de leurs principes , et la conformité de leurs intérêts et de leurs vœux.

Ce n'est pas sans une vive émotion que je vous exprime la reconnaissance dans un jour qui rappelle à tous les vrais amis de la liberté , des époques si mémorables et d'un si grand souvenir dans un tems où une paix générale va bientôt couronner vos travaux ; dans un moment où je vous vois entourés des représentans illustres de tant et de si grandes puissances. Leur seule présence atteste déjà à l'univers étonné les victoires des français , la justice de la cause qu'ils ont défendue avec tant de gloire , et la considération dont jouit la république d'un bout du monde à l'autre.

Puisse-t-elle bientôt présenter le spectacle d'une nation s'élançant sans obstacles vers les heureuses destinées qui l'appellent ! Puisse-t-elle , par la haute influence qui lui est réservée , assurer à jamais à l'Europe , la paix qu'elle va lui donner , le repos et le bonheur des nations !

Tels sont les vœux , citoyens directeurs , que font tous mes concitoyens. Tels sont les sentimens que je suis chargé de vous exprimer en leur nom , et qui respirent dans les lettres de créance que j'ai l'honneur de vous présenter.

Le président du directoire lui répond en ces termes :

Citoyen ministre de la république génoise ,

Le directoire exécutif a entendu avec intérêt l'expression des vœux et des sentimens dont le nouveau gouvernement de la république génoise vous a rendu l'organe. Il voit avec plaisir qu'un changement si considérable se soit opéré sans influence étrangère , et sans secousse violente , dans l'organisation de cette république , et que l'effet de ce changement soit , comme vous venez de le dépeindre , la satisfaction générale d'un peuple qui avoit déjà montré qu'il est digne de la liberté. Puisse votre patrie jouir promptement de la prospérité à laquelle son heureuse position et son industrie lui donnent lieu de prétendre !

Rien ne pouvoit être plus honorable pour vous particulièrement , citoyen ministre , que d'être choisi de nouveau par un état devenu libre , pour le représenter près d'un état libre : c'est un hommage précieux rendu au succès avec lequel vous avez rempli votre première mission , et aux principes philanthropiques que vous avez toujours professés parmi nous.

M. Massimi et le citoyen Boccardi prennent séance avec les membres du corps diplomatique.

Une décharge de l'artillerie placée dans le jardin du palais , annonce l'ouverture de la célébration de la fête de la Liberté.

Les élèves du conservatoire de musique exécutent une symphonie et chantent l'hymne à la Liberté.

Le directoire se lève , et le président prononce le discours suivant :

Nous célébrâmes , le 14 juillet , la chute du despotisme héréditaire ; aujourd'hui nous célébrons celle d'une autre tyrannie plus détestable encore , parce que celui qui l'exerça n'eut pour lui , ni ce préjugé de la naissance auquel le laps des tems attacha jadis un certain prestige , ni aucune de ces grandes qualités personnelles qui séduisent , et semblent alléger le poids d'une autorité arbitraire.

Liberté ! c'est à toi que se rapportent toutes nos fêtes républicaines ; mais celle des 9 et 10 thermidor t'est particulièrement dédiée : c'est à elle que la loi a donné ton nom , parce que c'est de cette époque que tu cessas d'être dans les mots , que tu pris parmi nous une existence réelle : jusqu'alors tu ne parus à nos yeux que comme un spectre ensanglanté , et le plus grand crime de l'exécrable système que tu renversas , fut d'avoir voulu te rendre odieuse , en faisant régner sous ton nom la licence , le brigandage , la terreur et la mort.

Français ! ce moment de fête n'est point celui d'affliger vos cœurs par le tableau de la longue série des malheurs qui désolèrent l'humanité pendant cette période calamiteuse ; le caractère de la tyrannie qui remplit cette période , fut d'avoir constamment , au nom du peuple , fait égorger le peuple ; au nom de la liberté , érigé en vertus civiques l'anarchie ; la débauche , la délation , la férocité ; au nom de l'égalité des droits , remplacé l'esprit de propriété par l'esprit de rapine , et sapé par cette subversion les bases de l'industrie , du commerce et de toute prospérité nationale ; au nom de la raison , proscriit les lumières et les arts ; couvert de mépris comme vains préjugés , tout ce que la morale offre d'aimable et de consolateur ; étouffé tout ce qu'il y a dans la nature d'affections douces ; fait taire la pitié , la pudeur , l'amour paternel et filial ; brisé enfin par une philosophie fautive et incompatible , tous les liens qui unissent les hommes , soit entre eux par l'amitié , soit au passé par les souvenirs , soit à l'avenir par l'espérance , par des illusions si l'on veut , mais qui pourtant répandent un charme sur la vie , un baume sur nos douleurs , et des fleurs sur la route du tems.

La république alors n'étoit presque plus que dans nos armées ; c'est dans les camps que s'étoit réfugiée l'humanité ; les défenseurs de la patrie , en couvrant la France de leurs lauriers , dérobèrent , pour ainsi dire , aux regards , les crimes qui l'avoient inondée ; leurs triomphes furent si nombreux , ils portèrent un si brillant caractère de dévouement , de patience , d'héroïsme , que leur éclat doit effacer dans l'histoire toutes les taches de la révolution.

Cessons de nous occuper de catastrophes qui ne reviendront plus , pour célébrer l'instant qui vint y mettre un terme. Cette journée ne sera point perdue ; en rappelant sa chute précipitée , et les fautes qui ont fait perdre si long-tems le fruit de la victoire , elle offre à l'ambitieux l'effrayant exemple du sort qui menace les oppresseurs ; elle enseigne aux vrais amis de la république à ne jamais composer avec les factions , à ne jamais les combattre les unes par les autres , à ne chercher désormais de salut que dans l'union de tous , dans la justice et dans la constitution de l'an 3.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 11 thermidor.

Vaublanc, au nom de la commission des colonies, fait un rapport sur le régime intérieur de Saint-Domingue : Y établira-t-on la constitution ? Elle y a déjà été proclamée, mais elle s'oppose elle-même à ce qu'on l'y mette en activité. En effet, c'est au directoire qu'elle attribue la nomination des fonctions publiques dans les colonies, jusqu'à la paix générale ; et comment d'ailleurs l'y organisera-t-on lorsque tous les éléments y manquent, puisque les propriétaires sont dépouillés et chassés, et qu'il n'y reste qu'une peuplade aveuglément soumise aux ordres de Santhonax ?

Si elle y étoit donc mise en activité pendant l'exil des propriétaires, il en arriveroit que tous les ans le corps législatif recevrait des députés qui ne devroient leur élection qu'à l'influence des agens du directoire.

Il faut aussi renoncer à l'organisation de la constitution ; mais quel régime y sera établi ? Il faut, dit Vaublanc, rappeler les propriétaires, fixer le salaire qu'ils devront payer aux cultivateurs, et faire succéder au règne de l'anarchie, un ordre régulier et sage, à l'ombre duquel se repose enfin cette terre depuis trop long-tems ébranlée par les plus violentes secousses.

Une question s'est présentée à la commission, c'est celle de savoir si les nègres pourront se louer à qui il leur plaira, ou s'il seront tenus de retourner à leurs anciennes habitations. Le premier moyen paroît plus conforme à la liberté, mais il est à craindre que les riches propriétaires n'attirent à eux exclusivement les meilleurs cultivateurs, et ne nuisent ainsi à la prospérité des autres habitations. Le second moyen s'éloigne sans doute davantage de l'esprit de liberté ; mais il ne le blesse pas, et offre l'avantage de rouvrir dans la colonie, des sources plus abondantes de richesses et de prospérités.

Vaublanc annonce donc que la commission s'est terminée pour ce dernier parti ; et il termine, en présentant un projet de résolution conforme aux vues qu'il vient de développer.

Le conseil ordonne l'impression du rapport et l'ajournement du projet.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de Jard-Panvilliers, qui a pour objet de maintenir les ventes et soumissions de presbytères, qui ont été légalement faites, et dont les paiemens ont été effectués aux termes que la loi a fixés pour leur échéance.

Quatremère réclame la parole, au nom de la commission d'instruction publique, contre ce projet. On vous propose, dit-il, d'aliéner les presbytères ; mais ces édifices ont été spécialement réservés, par une loi de la convention, pour les écoles primaires, et cette loi a été confirmée par 3 autres, toutes plus claires, plus précises l'une que l'autre. Que deviennent donc les intentions du législateur ? que deviennent ses vœux pour la restauration de l'instruction publique ? Enlever aux instituteurs les édifices qui leur avoient été consacrés, n'est-ce pas porter parmi eux le découragement ? n'est-ce pas fermer toutes les sources de l'instruction ? n'est-ce pas même

(4)

attenter aux droits du peuple ? Ses enfans ne peuvent être citoyens, ils ne peuvent participer à l'exercice de la souveraineté nationale, que sous la condition de savoir lire et écrire, et l'on veut leur fermer tous les asyles où ils auroient acquis les connoissances qui leur sont nécessaires, et sans lesquelles ils sont privés du droit de cité !

Quatremère fait savoir ces considérations, et demande en conséquence qu'il soit sursis à la vente des presbytères.

Jard-Panvilliers reconnoît la nécessité d'organiser, sans plus de délai, les écoles primaires ; mais il ne croit pas qu'il faille pour cela conserver les presbytères, et sur-tout anéantir les ventes qui en ont été faites, parce qu'il importe de rassurer les acquéreurs de biens nationaux, que la malveillance cherche chaque jour à allarmer par ses insinuations perfides, et il demande que le projet qu'il a présenté soit mis aux voix.

On invoque d'un autre côté, l'adoption de la proposition faite par Quatremère. L'ordre du jour, s'écrient aussitôt plusieurs membres.

Pastoret s'élève contre l'ordre du jour : Il rappelle que les presbytères ont été formellement consacrés par 4 loix consécutives au logement des instituteurs ; que conséquemment ils n'ont pu être vendus, puisque la loi du 28 ventose exceptoit expressément de la vente, les bâtimens destinés à un service public. Il vote en conséquence pour la proposition de Quatremère.

Garnier (de Saintes) insiste pour que le conseil maintienne les ventes qui ont été faites : C'est, à ses yeux, le plus propre moyen de consolider le crédit public, d'attirer de nouveaux acquéreurs pour les biens qui restent à vendre, et dont le produit doit servir à salarier les rentiers et les fonctionnaires publics. Il sait que d'après la constitution, les instituteurs doivent avoir un logement gratuit ; mais il pense qu'il faut le leur donner en argent et non en nature, parce que l'entretien des bâtimens est trop dispendieux, trop onéreux à la nation.

Johannot observe qu'on veut ici faire prendre la partie pour le tout, en confondant les ventes des biens nationaux en général, avec celles des presbytères. Ce dont il s'agit ici, dit-il, n'est pas d'infirmer les ventes des domaines nationaux ; cette intention n'est celle d'aucun de vous ; mais ce qu'il faut examiner, c'est la question de savoir si les presbytères sont des biens nationaux. S'ils sont biens nationaux, il est inutile de déclarer que les ventes qui en ont été faites, sont maintenues ; car la constitution le déclare expressément : s'ils ne sont pas nationaux, ils n'ont pas dû être vendus, et c'est en ne vendant que les biens véritablement nationaux, que vous inspirerez une juste confiance aux acquéreurs, parce que leurs acquisitions ne pourront jamais être contestées.

On réclame alors pour que la discussion s'ouvre sur le projet de Jard-Panvilliers.

Robert (de la Côte-d'Or) obtient la parole contre.

D'autres membres appuient au contraire le projet, et le conseil, après quelques débats, ajourne la discussion à demain.

J. H. A. POUJADE-L.